



SOPRAGGLO
ESCLES

4 Route de Fouilloy
60220 ESCLES ST PIERRE
Tél : 03 44 04 20 20 Fax : 03 44 04 51 49

Bon No : 001099108		1ere Gachée : 05:53 (1)		Date : 22/07/2026 012607179367		Zone : ZONE 03	
Quantité : 8.00 m3		Réf. commande(2) :		Chantier : NESLE HOD NESLE HODENG		Véhicule : ER279XW	
Client : POUPART T SARL POUPART T		383 RUE D'HODENG		76270 NESLE HODENG		Chauffeur : CHRISTOPHER	
1A GRANDE RUE						Transport : CHRISTOPHER	
LE FESTEL						CONSEILS DE SECURITE:	
80135 ONEUX						XI:irritant	
ARRIVEE CHANTIER		DECHARGEMENT		DEPART		RETOUR	
convenue réelle		debut fin		chantier		centrale	
ATTENTE		Quantite Origine : 80.00 m3		Quantite Restante : 41.00 m3		Livree Reelle : 8.00	
06:39		00:00					
Code Formule		Désignation(6)(8)		Certification		Classe d'exposition(3)	
358VH		BPS NF EN 206 A2/CN				XA3 (F)	
Ciment(type et classe)		Additions(type)		Dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)	
CEM III/B 42,5 L – LH/SRCE PM CP1 NF				370		C 40/50	
Appellation commerciale : C40/50 XA3(F) D20 S4 III 42 PM		Carac. complementaire :		TEMPERATURE : 10°C			
Propriétés spécifiées :							
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE			
		SPHRE 3000 0.8 %		Nom:		Signature du client:	
Ajout d'ingrédients sur chantier(9):		Type et quantité:		Signature:			
Demandeur:							

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cubes.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non